



Commune d'AVEIZIEUX

**LOIRE en AUVERGNE RHÔNE-ALPES ARRETE DU MAIRE N°2023-045
INTERDICTION DE STATIONNER**

Le Maire de la Commune d'AVEIZIEUX (Loire),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et suivants,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,
Vu le règlement général de voirie du 1^{er} juillet 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,
Vu la demande présentée par l'association ASA
Vu l'état des lieux,

ARRETE

Article 1^{er} :

En raison de la manifestation « the show must go stop » et de l'importante affluence de véhicules, il sera interdit de stationner sur les trois places de parking situées devant la salle d'Equipement Rural d'Animation (ERA) sise au 48 rue des Passementiers le samedi 17 juin 2023 de 8H00 à 00H00.

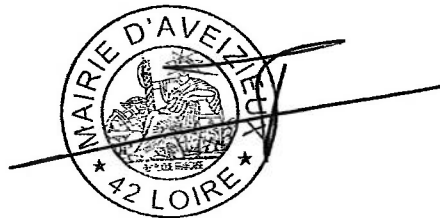
Article 2

Toute signalisation nécessaire sera mise en place par l'association ASA

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Saint-Galmier,
- Il sera transcrit dans le registre communal des arrêtés.

Fait à AVEIZIEUX, le 08 juin 2023
Sylvain DARDOULLIER – Maire
Conseiller Départemental



MAIRIE d'AVEIZIEUX

1 rue des Erables - 42330 AVEIZIEUX

Tél. 04 77 94 00 12

E-mail : mairie@mairieaveizieux.fr - Site : mairie-aveizieux.fr